

COMMUNICATIONS

LE RÔLE NATIONAL DU MUSÉUM,

PAR M. P. LEMOINE.

On considère souvent que le Muséum National d'Histoire Naturelle et le Jardin des Plantes ne sont qu'une seule et même chose.

C'est une confusion analogue à celle qui fait confondre, l'Université de Paris avec la Sorbonne.

En réalité, le Muséum National est un tout, dont le Jardin des Plantes est une partie, très importante d'ailleurs.

Je ne vous parlerai pas aujourd'hui du Jardin des Plantes, dont vous connaissez toutes les organisations.

Jardin Public;
École de Botanique;
Ménagerie;
Vivarium;
Serre tropicale;
Galerie d'Orléans;
Galerie de Zoologie;
Galerie de Géologie et Minéralogie;
Galerie de Paléontologie et d'Anatomie comparée;
Galerie de Botanique (en voie de construction);
Jardin d'Hiver (en voie de réfection);

Et enfin, les vingt laboratoires et leurs annexes appartenant à vingt chaires différentes qui constituent les organismes vitaux du Muséum.

Je voudrais, aujourd'hui, vous parler des organisations appartenant au Muséum, qui se trouvent en dehors du Jardin des Plantes et que vous connaissez peut-être moins.

A. — LE MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DU TROCADÉRO.

Ce musée rattaché récemment à la Chaire d'Anthropologie existait depuis longtemps. MM. HAMY et VERNEAU en avaient eu la direction. Il vivait mal, sans crédits, avec un personnel restreint, qui ne pouvait avoir d'avancement, et qui était choisi, sans aucune règle.

Depuis qu'il est rattaché au Muséum, il peut disposer des ressources provenant des entrées; il peut recevoir des dons, des legs, des subventions, faire des emprunts. Nous avons obtenu pour lui, une dotation honorable de l'État, une subvention importante (150.000 francs en 1931) des colonies, un emprunt (300.000 fr.) sur ses ressources propres, et enfin tout récemment une attribution spécial sur les fonds de l'Équipement National.

En réalité, ce n'est pas tant au Muséum qu'il le doit, qu'à l'activité du Professeur RIVET. Mais celui-ci, n'aurait peut-être pas obtenu tout ce qu'il a demandé si l'on avait pas eu en haut lieu, la certitude que le Musée d'Ethnographie, partie intégrante du Muséum National, était désormais un organisme impérissable comme lui.

Le Musée d'Ethnographie a pu augmenter le nombre de ses salles, par l'établissement de planchers divisant en deux des pièces trop hautes.

Il a pu faire vitrer la galerie semi-circulaire qui possède une vue admirable sur la Seine et les Jardins du Champ-de-Mars et qui va permettre de constituer une exposition d'Ethnographie américaine, digne de ce grand continent.

L'électricité, le téléphone, le chauffage central y ont été installés et font de ce Musée un organisme très moderne il fait le plus grand honneur à son sous-directeur M. RIVIÈRE qui en est l'âme.

Les millions de l'Équipement national vont permettre le remplacement immédiat des vieilles armoires, où les collections anciennes se sont abîmées, par des vitrines imperméables à l'air et aux poussières qui rendront impérissables ces collections si précieuses.

Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro, est actuellement l'annexe la plus importante du Muséum.

B. — JARDIN DE JUSSIEU.

C'est également une annexe très considérable. Le Jardin de Jussieu se trouve à Chèvreloup, près de Versailles : il est contigu au Petit Trianon où les « de Jussieu » avaient planté au temps de

Louis XVI, un certain nombre d'arbres rares, qui sont actuellement devenus très beaux.

Le Jardin de Jussieu sera également un « Arboretum » qui fera suite à celui du Petit Trianon.

Le domaine qui nous a été concédé comporte 205 hectares, il est affecté à la Chaire de culture. M. le Professeur Bois y a fait mettre, en pépinière la presque totalité des arbres qui peuvent vivre sous notre climat. Dès cette année 5.000 de ces arbres seront mis à leur place définitive, conformément à un plan admirable établi par notre Architecte en chef, M. CHAUSSEMICHE, qui est l'Homme qui connaît le mieux le domaine de Versailles, et qui a voulu que le Jardin de Jussieu soit la digne continuation des Parcs créés par Louis XIV.

Alors, que l'on peut actuellement entrevoir, la réalisation complète et rapide du Musée d'Ethnographie, au contraire, la mise en état du Jardin de Jussieu est une grosse préoccupation. Il faut des millions pour établir les allées, effectuer les plantations, amener l'eau nécessaire.

Il est regrettable que l'on n'ait pas songé à demander à cet effet, quelques millions sur l'Équipement National; car, il s'agit là, de travaux, qui en cette période de chômage, auraient pu occuper la main-d'œuvre non spécialisée.

C. — LE LABORATOIRE ET L'AQUARIUM DE SAINT-SERVAN.

Ils ont été récemment rattachés à la Chaire des Pêches.

Il existait jadis dans l'île de Tatihou (Manche), un petit Laboratoire Maritime, très pittoresque, auquel M. Edmond PERRIER, et surtout M. ANTHONY avaient donné une vie très intense.

M. MANGIN l'a transféré à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) et l'a doté, d'un petit aquarium, que visitent pendant la belle saison, quelques baigneurs de Dinard et de Saint-Malo.

On a fait, quelques bons travaux à ce Laboratoire qui possède même un petit périodique spécial.

- Cet organisme a vécu jusqu'à présent en parasite sur le Muséum et l'École des Hautes Études.

Il n'y a pas de doute que l'activité de M. le Professeur GRUVEL ne donne un renouveau de vitalité à ce Laboratoire et que notre collègue ne fasse de son aquarium un établissement digne du Muséum et de la belle région touristique où il se trouve.

D. — L'HARMAS DE FABRE A SÉRIGNAN (VAUCLUSE).

Il est rattaché à la Chaire d'Entomologie, c'est la maison où le célèbre entomologiste, FABRE, a fait toutes ses recherches, d'où il est né, où il a vécu, et où il est mort.

Le Parlement l'a acheté, et nous l'a confié.

Un grand nombre d'admirateurs de Fabre le visitent chaque année et il est certain, que c'est un endroit particulièrement privilégié où l'on pourrait continuer, en s'inspirant des méthodes modernes, les observations du célèbre Entomologiste.

E. — LE TERRAIN DE SANSAN ET LE TERRAIN DE CERNAY.

A la Chaire de Paléontologie ont été affectés deux petits terrains qui contiennent d'admirables gisements de vertébrés fossiles qui ont été fouillés, l'un par GERVAIS, l'autre par Victor LEMOINE.

Il sera peut-être utile, de rouvrir ces gisements et d'y faire de nouvelles fouilles.

Malheureusement, le terrain de Cernay a été complètement bouleversé par les obus, au moment de la Guerre.

F. — LE DOMAINE DE BRUNOY.

Ce Domaine provient du legs de M. LIONET. Il est plus spécialement affecté à la Chaire de Culture. Situé dans une région humide, il serait le complément naturel du Jardin de Jussieu qui est en terrain très sec. Aucune décision n'a encore été prise à son égard.

G. — LE « POURQUOI-PAS ? ».

Le Muséum est propriétaire du célèbre navire du Commandant CHARCOT qui a effectué tant de belles recherches océanographiques dans les régions antarctiques et arctiques. On sait que c'est grâce aux draguages du « Pourquoi-Pas ? » que l'on connaît la constitution géologique de la Manche.

Grâce au commandant CHARCOT, Associé du Muséum, la France n'a pas interrompu la grande tradition inaugurée par Milne-Edwards par le « Talisman » et le « Travailleur ». Le Muséum devra continuer dans l'avenir cette tradition, si, comme nous l'espérons, il est appelé à jouer un rôle dans l'organisation scientifique du beau

navire océanographique dont la France va être dotée, grâce aux fonds votés (9 millions) à l'Office des Pêches, sur l'Équipement National.

II. — LES RÉSERVES NATURELLES DE MADAGASCAR.

Enfin, il a été institué par décret du 31 décembre 1927 des Réserves naturelles, destinées à conserver la flore et la faune, si spéciales, de l'île de Madagascar.

Ces réserves constituent 10 grandes régions dont la superficie totale est de 343.259 hectares et où il est interdit toute exploitation de quelque nature que ce soit.

Le Muséum a le contrôle scientifique de ces réserves; et cette année, il va envoyer successivement un zoologiste et un botaniste, pour effectuer ce contrôle, et d'accord avec le Gouverneur général CAYLA, le rendre effectif.

L'importance mondiale de ces immenses réserves que l'on doit à l'heureuse initiative de M. le Gouverneur Général OLIVIER, est telle que le Prince LÉOPOLD de Belgique, Président du Comité International de Protection de la Nature, doit aller passer six semaines à Madagascar, pour les visiter et les comparer aux réserves, analogues, constituées dans le Congo belge.

I. — LE ZOO DE VINCENNES.

Fort de ces précédents, le Muséum n'a pas hésité à créer une nouvelle annexe dans le Bois de Vincennes.

Le Zoo de Vincennes, paraît à quelques-uns une conception nouvelle qui fait sortir le Muséum de son cadre historique. En réalité nous reprenons la tradition de la plus ancienne ménagerie royale, celle de Bel-Air; et nous avons l'indication de son existence en 1270, année de la mort de Saint-Louis, elle fut transportée à Versailles sous le règne de Louis XIV. La conception actuelle est déjà vieille; elle date de 1860, et est due à ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. A cette époque l'Empereur Napoléon III a cédé à la ville de Paris les bois de Boulogne et de Vincennes, qui constituaient un bien de la Couronne. Grâce à l'influence du Professeur GEORGES VILLE il a été stipulé, dans une convention, annexe de la loi de cession (24 juillet 1860) que vingt hectares du Bois de Vincennes, situés Avenue de la Belle-Gabrielle; seraient réservés au Muséum pour y installer une annexe de la Ménagerie. Par suite de circonstance diverses, le Muséum n'a pas utilisé ces terrains; il les a même rétrocédés au Jardin colonial (12 hectares) et au Collège de France

(2 hectares), dans des conditions désastreuses c'est-à-dire contre des compensations qui, sont actuellement inexistantes. Il restait cependant 8 hectares sur lesquels la Ville de Paris a installé l'origine des ruisseaux du Bois de Vincennes. Aussi, lorsque j'ai fait valoir, auprès de M. le Préfet de la Seine, le droit du Muséum à se servir de ces terrains, et que je lui ai proposé de les échanger contre d'autres, l'ai-je trouvé très disposé à affecter au Muséum, non pas 8 hectares, mais 12 ou 13, situés non plus dans une partie inaccessible du Bois de Vincennes, mais dans le voisinage immédiat du Métro, aux abords du Lac Daumesnil, et à nous aider à y constituer un Parc zoologique digne de Paris et de la France, comme il en existe dans toutes les grandes capitales.

Le Conseil Municipal a accepté, le 31 décembre 1931, le principe de cette opération et l'Assemblée des Professeurs, y a donné son assentiment le 14 janvier 1932.

Le Muséum a alors acheté, sur ses réserves, péniblement accumulées, les animaux appartenant, soit à l'Exposition Coloniale, soit à M. HAGENBECK, et a obtenu l'autorisation de les entreposer, dans le Zoo colonial, dont la démolition a été retardée jusqu'au 1^{er} décembre 1932, et dont l'exploitation vient d'être cédée à la Société des Amis du Muséum.

Entre temps le Muséum a fait établir le plan d'ensemble du futur grand Parc Zoologique, étudier le modèle des grilles de clôture. On compte y installer des organisations modernes permettant de voir les animaux en liberté; les herbivores dans de grands parcs, les ours sur un rocher, avec des grottes souterraines et des bassins pleins d'eau, où ils prendront leurs ébats, les fauves sur des terre-pleins, d'où ils suivront avec intérêt tous les mouvements du Public, comme ils le font actuellement dans le Zoo provisoire.

Les dépenses d'installation s'élèveront, pour une première tranche, à 16 millions, dont 6 seront fournis par le Muséum sur ses ressources propres (Équipement national, legs) et 10 seront demandés à un emprunt, gagé sur les recettes, avec garantie de la Ville de Paris, qui allouerait une subvention de 500.000 francs.

Ces sommes seront suffisantes pour établir les premières organisations indispensables. On les perfectionnera plus tard, au fur et à mesure des possibilités budgétaires; il a fallu 300 ans pour faire, du Jardin du Roy, le Jardin des Plantes actuel, il ne faut pas demander au Parc Zoologique d'être complètement achevé en quelques mois!!!

J. — LE RÔLE DU MUSÉUM DANS L'AVENIR.

L'obligation d'alimenter à la fois le Parc Zoologique, et la Ménagerie du Jardin des Plantes va nécessiter le développement des méthodes de ravitaillement direct aux Colonies inaugurées tout récemment. Nous avons actuellement des agents qui vont chercher sur place les animaux dont nous avons besoin.

Il faudra organiser dans les ports d'embarquement et de débarquement, de concert avec les autorités locales des parcs de passage, où les animaux se reposeraient avant et après leur voyage.

On verrait très bien, cette solution s'appliquer par exemple à Bordeaux et à Marseille, où il existe déjà de beaux parcs zoologiques entretenus par les Départements et les Municipalités.

Rien n'empêcherait le Muséum National d'y mettre en dépôt, pendant quelque temps, les bêtes destinées au ravitaillement des Parcs zoologiques de Paris, et à faire profiter les populations de ces grands ports des ressources nationales en animaux exotiques.

Je pense même, que cette collaboration avec les organisations de province devrait être étendue, tout en leur conservant jalousement leur autonomie. Cela sera, dans chaque cas particulier, une question d'entente avec la Ville ou le Département intéressé; l'intermédiaire des Conservateurs de Musées de province sera précieuse à cet égard. Aussi, serait-il souhaitable, que les relations entre ceux-ci et les Professeurs du Muséum deviennent nombreuses et intimes. Un mouvement s'est dessiné en ce sens, depuis quelques années.

D'une part, la création d'un poste d'Inspecteur des Musées régionaux, confié à un Professeur du Muséum, en l'espèce M. ROULE, rétribué par le Parlement. Les rapports d'ensemble de M. ROULE sont extrêmement intéressants.

D'autre part, nous pourrions voir aussi un symptôme de cette organisation dans l'existence d'une Association des Conservateurs de Collections publiques de France, divisée en deux sections : Beaux-Arts, Sciences Naturelles.

Enfin, le Muséum de la Ville du Havre, s'est mis sous l'Égide du Muséum National et il avait même été question, un moment, que les fonctionnaires municipaux de ce Muséum soient présentés de la même façon que les fonctionnaires d'État du Muséum de Paris, et nommés par le Maire du Havre au lieu d'être nommés par le Ministre de l'Instruction Publique.

Il y a peut-être là, une formule intéressante, qui, tout en conservant aux pouvoirs locaux, toute leur autorité, leur permettraient de recruter des spécialistes avec toutes les garanties nécessaires.

Le jour où les animaux de toutes les organisations zoologiques de France seraient interchangeable, le Muséum deviendrait véritablement National.